



Police

Police Fédérale

Ecole Fédérale
Groupe de Formation Maîtrise de la Violence & Sports
Av de la Force Aérienne, 10
1040 Bruxelles

Tel : 02/644 87 34
Fax : 02/642 62 95

NOTE TEMPORAIRE

Numéro d'émission	DSEF 2009/2882
Date d'émission	12-06-2009
Classification	INTERNE
Classement	CD2
Page	1/3
Annexe(s)	1
Référence PC	

Destinataire(s) CG
DGA
DGJ
DGS

Copie: DSEF/ Dep Form
SAA
Planning
CPC

Objet Offre de formation "Spécialiste maîtrise de la violence avec arme à feu"
Appel pour Tests d'entrée

Référence(s) 1. Circulaire GPI 48 du 17-03-2006
2. Plateforme stratégique en maîtrise de la violence du 16-02-2007

Chargé de dossier INPP Etienne DUPERROY - Tel : 02 642 75 95

1 Contenu de la formation

1.1 Type de formation

Formation fonctionnelle pour acquérir le brevet de spécialiste en maîtrise de la violence, contrainte avec arme à feu.

1.2 Début

- La formation débutera le 11-01-2010.

1.3 Contenu

Elle comprend les éléments suivants :

- toutes les armes utilisées à la police
- manipulations et drills avec armes à feu
- balistique
- initiation en matière de maîtrise de la violence, contrainte sans arme à feu
- aspects psychosociaux
- psychopédagogie
- déontologie policière.

1.4 Type d'évaluation

Fonctionnelle et certificative

2 Public-cible

Cette formation s'adresse aux membres du cadre opérationnel de la police fédérale qui ont au minimum le grade d'INP.

2.1 Pré-requis

- Etre volontaire pour suivre cette formation.

- Ne pas être exempté du port de l'arme de service.
- Avoir l'accord de son chef de service et/ou du responsable de la formation de son unité
- S'engager à respecter comme spécialiste en matière de maîtrise de la violence, la philosophie et les règles édictées par la circulaire GPI 48.
- Participer à un test de sélection qui comprend les parties suivantes :
 1. Un parcours dans lequel les aptitudes de base avec arme sont testées (précision, manipulations et sécurité).
 2. Un test oral qui porte sur la déontologie policière (cadre légal, LFP, ...) , les principes de base de la maîtrise de la violence, la motivation, la connaissance de la circulaire GPI 48 et la description correcte d'une arme.
- Le nombre de participants aux tests d'entrée est limité à huit par journée.
- Les candidats recevront une documentation (briefing du parcours- voir annexe 2) .
- Les tests sont valables durant deux ans.

2.2 Planning - Lieu

- Dates des tests: 15-07-2009, 14-09-2009, 01-10-2009, 09-10-2009.
- Les tests, ainsi que la formation même, auront lieu au complexe Gérardet, bâtiment « D », stand de tir, avenue de la Force Aérienne 10, 1040 Etterbeek.

3 Modalités d'inscription

Avoir l'autorisation préalable de son chef de service et/ou du responsable fonctionnel en matière de formation.

3.1 Inscription au test

- La demande d'inscription aux tests de sélection est à adresser à DSEF (de préférence via une personne de contact désignée au sein du service de police du candidat) de la manière suivante :
 1. Téléphoner à DSEF/SAA (02/644 85 35 ou 02/642 71 23) afin de s'informer sur la disponibilité des places dans les sessions de test proposées.
 2. Confirmer l'inscription au test à l'aide du formulaire en annexe I :
 - par Teamware : _DSEF/SAA (solution préférée)
 - ou par fax (02/642 71 51)
 - ou par mail (dqs.dsef.saa@police.be).
 3. Date limite d'inscription aux tests :10-07-2009.
 4. La participation aux tests sera alors confirmée dans les meilleurs délais.
- Le nombre de participants aux tests d'entrée est limité à huit par journée.
- Les tests sont valables durant deux ans

3.2 Inscription à la formation

- Pour déterminer les priorités d'inscription à la formation, il sera tenu compte des résultats du test de sélection et éventuellement, d'une répartition entre les unités.
- La convocation des lauréats à la session de formation sera, en principe, envoyée environ deux semaines avant le début de celle-ci.
- Dans l'éventualité où un candidat n'a pu être inscrit pour une session déterminée dans le cadre de l'offre de formation, celui-ci sera placé sur une liste de réserve, en vue d'une session complémentaire.
- Le nombre de participants à la formation est limité à douze.
- Si le nombre de participants est insuffisant, la formation sera annulée. Dans ce cas, les personnes inscrites seront averties.

4 Personne de contact

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'INPP Etienne DUPERROY (tel. 02/642 75 95).

Annexe 1 : formulaire d'inscription

Annexe 2 : briefing du parcours

----->><<-----